

Proudhon, philosophe de l'éducation

Pierre Ansart

Comme l'indique son titre, l'objet de cet article est de souligner les thèses fondamentales de Proudhon concernant l'Éducation, sans chercher à les discuter ou les contester, mais avec le seul souci de mettre en relief les principes de cette Philosophie. Qu'entend-il exactement par ce terme d'Éducation ? Que doit être, à ses yeux, une éducation conforme à la Justice ? Quelle importance doit être reconnue à l'éducation dans la société révolutionnée ? Telles sont les questions auxquelles je chercherai à répondre.

Ces questions suggèrent l'hypothèse qu'il y a bien, dans l'œuvre de Proudhon, une véritable philosophie de l'éducation, même si les éléments en sont dispersés dans différents ouvrages. Pour valider cette hypothèse, il faudra montrer qu'il y a bien une unité de réflexion sur ce sujet, et non des remarques éparses ; qu'il y a bien une permanence des thèses générales à travers d'éventuelles évolutions ; et une cohérence des thèses soutenues.

De plus, pour que l'on puisse parler d'une Philosophie de l'Éducation, il faudra montrer que la réflexion de Proudhon vise à formuler les principes, ou les « fondements » de l'éducation, par opposition à la seule recherche de techniques ou de méthodes éducatives. Et, en effet, rappelons tout de suite que Proudhon s'est assez peu préoccupé de pédagogie ou de « didactique » (comme nous disons aujourd'hui), même si nous pourrions, ici et là, relever des remarques qui concernent les pratiques éducatives. Proudhon n'est pas un praticien de l'éducation : il s'inscrit moins dans la lignée des Pestalozzi, avant lui, de Montessori ou Decroly, que dans la lignée des théoriciens, comme Erasme, Montaigne, Rabelais ou Jean-Jacques Rousseau.

Pour présenter cette Philosophie de l'Éducation, je vais m'efforcer de rassembler en dix thèses la pensée de Proudhon, en prenant le risque de négliger des nuances et des développements.

1ère Thèse : « L'Éducation est la création des mœurs »

En *De la Justice*, après les Études préliminaires que sont les Études sur la Justice, les Personnes, les Biens et l'État, Proudhon place immédiatement l'Éducation, en introduction aux Études sur le Travail ou les Idées. Ce qui indique assez bien quelle place il lui accorde.

Mais comment Proudhon définit-il ce terme d'Éducation ? Ou encore, de quoi parle-t-il lorsqu'il se propose de la repenser ? Il y a là, pour nous, un risque de contre-sens car la signification que nous donnons aujourd'hui à ce mot est beaucoup plus étroite que la signification proudhonienne. Aujourd'hui, l'usage commun réduit l'éducation à la transmission aux élèves des savoirs et des savoir-faire ; un second sens subsiste qui met l'accent sur la formation morale (la « bonne » éducation) et sur les codes sociaux. Or le sens que Proudhon donne à ce terme d'éducation va très au-delà de ces deux définitions, étroite ou moralisatrice, et les englobe.

Ce qu'il veut repenser, c'est ce phénomène général par lequel se transmettent toutes les dimensions d'une culture. Il nous propose de réfléchir non sur ces pratiques particulières que peuvent être des méthodes pédagogiques, mais bien sur la transmission de ce que les Anthropologues entendent par « culture », c'est-à-dire l'ensemble des pratiques et des normes sociales, à la seule exclusion de ce qui est donné par la nature.

Sur cette conception, Proudhon est très explicite dans le Chapitre premier de la 5^{ème} Étude consacrée à l'Éducation : Qu'est-ce que l'Éducation ?

« ... C'est la concentration dans l'âme du jeune homme des rayons qui partent de tous les points de la collectivité. Toute éducation a donc pour but de produire l'homme et le citoyen d'après une image en miniature de la société, par le développement méthodique des facultés physiques, intellectuelles et morales de l'enfant.

En d'autres termes, l'éducation est la création des mœurs dans le sujet humain, en prenant ce mot de mœurs dans son acceptation la plus étendue et la plus élevée, qui comprend non seulement les droits et les devoirs, mais encore tous les modes de l'âme, sciences, arts, industries, tous les exercices du corps et de l'esprit » (*De la Justice*, Ed. Rivière, t. II, p. 332).

En commettant un anachronisme et en utilisant une expression de Marcel Mauss, on pourrait dire que, pour Proudhon, l'éducation est un « phénomène social total », c'est-à-dire l'ensemble des pratiques dans lequel tous les phénomènes sociaux se concentrent et se réfractent : économiques, productifs, politiques, symboliques, etc. Et cette éducation concerne, d'autre part, la totalité de l'être humain, être physique, intellectuel et moral : son corps et son âme, ses comportements et son for intérieur, pour reprendre l'ancien vocabulaire.

Proudhon revient ensuite sur le terme de « mœurs », en reprenant la signification du mot grec qui désigne toutes les façons d'être et les façons de faire qui sont propres à une société donnée : les us et coutumes, depuis les rites de la vie quotidienne jusqu'aux pratiques des industries et des arts.

Et, il nous donne deux exemples, deux aspects opposés de ces mœurs, dans ce Chapitre 1^{er} de la 5^{ème} Étude : deux expériences universelles, le rapport de l'être à la nature, et, d'autre part, le rapport à la mort.

Nous sommes au plus loin de notre signification étroite de l'éducation. Proudhon nous conduit d'emblée aux limites de la condition humaine, et aux limites de la culture, là où les limites se brouillent entre nature et culture : la vie dans ou contre la nature - et la mort.

Le choix de ces deux situations montre qu'il s'agit bien de réfléchir sur la « création des mœurs » dans toutes leurs dimensions sociales, humaines et individuelles.

II^{ème} Thèse : L'Éducation révolutionnée a pour principe l'immanence

Pourquoi cette thèse et pourquoi faut-il tant polémiquer avec et contre la religion dans la réflexion sur l'Éducation ? Pourquoi est-ce si important dans cette réflexion que d'insister sur cette opposition entre l'éducation selon l'Église et l'éducation selon la Révolution ? Je rappellerai seulement trois raisons de fond.

1) C'est, tout d'abord une raison de fait historique. Pour penser l'éducation dans toute son ampleur, il importe d'en penser l'histoire. Et l'histoire de l'éducation en Europe et plus particulièrement en France, c'est l'histoire de l'éducation par les prêtres puisque la grande éducatrice a été, depuis le haut Moyen-Âge, la religion.

2) Mais la seconde raison est plus importante encore. C'est que l'enseignement religieux - et c'est pourquoi il est essentiel d'y réfléchir - : l'enseignement religieux avait une unité de principe, avait une signification centrale qui pouvait donner lieu à des applications diverses et qui pouvait être un correctif permanent, ce principe fondamental étant l'existence du divin.

Or, pour Proudhon, une Éducation véritable comme devrait être l'éducation révolutionnée doit aussi se coordonner selon un principe fondamental qu'il faut mettre à jour, exposer, développer dans toutes ses conséquences.

Il faut à la révolution une philosophie, une philosophie pratique. Une Éducation véritable se fonde sur des principes fondamentaux qui vont se poser antinomiquement avec le principe religieux, mais qui en auront les mêmes ambitions théoriques et pratiques.

3) Quelle ambition, en un mot ? Et c'est la troisième raison importante : la religion fondait et réalisait un certain Lien social. Proudhon ne cesse en effet de penser synthétiquement la religion comme théologie (comme théorie), et comme principe de pratiques sociales.

Or, si la religion a effectivement engendré et légitimé un certain lien social c'était, en réalité, un lien inégalitaire et de subordination.

Cette critique n'est donc pas secondaire pour Proudhon, elle ne se réduit pas à une polémique anticléricale, elle est la critique exemplaire, celle qui permet de penser les principes de l'éducation nouvelle :

- dans la religion, le lien social trouvait son principe et son fondement en dehors de l'homme, en dehors de l'humanité. L'homme n'avait pas le contrôle et la possession de ses propres principes. D'autre part,
- en posant, le principe du lien social hors de l'homme, la religion tendait à légitimer une caste, une autorité supposée compétente dans le domaine du sacré ;
- en affirmant la Transcendance du divin, elle construisait une vision du monde inégalitaire - et servait en quelque sorte de paradigme (de modèle intellectuel) à toutes les inégalités et aux hiérarchies ;
- en fait, et malgré ses prétentions, la religion ne fondait pas le véritable lien social qui reste à définir et à réaliser. La religion fondait en réalité des liens inégalitaires, elle conduisait à séparer hiérarchiquement les humains.

Proudhon se place ainsi en situation de débattre des fondements de l'éducation (en cela, il se situe en Philosophie de l'Éducation) et doit donc opposer à la Philosophie de la Transcendance une philosophie humaniste selon laquelle l'humanité trouvera en elle-même les principes pratiques et théoriques de son éducation.

IIIème Thèse : L'éducation révolutionnée trouve ses normes dans le travail, dans l'action essentielle de l'humanité qu'est le travail

Cette thèse de Proudhon selon laquelle les principes fondamentaux de l'éducation sont inscrits dans la pratique du travail est essentielle - et marque l'une de ses originalités - l'originalité de sa philosophie de l'éducation par rapport aux théoriciens de l'éducation à cette époque. En effet, pour tous ceux qui avaient récusé radicalement la religion comme principe de l'éducation, il restait à refonder l'Éducation et pour beaucoup il était évident que c'était à la Science - aux progrès des connaissances scientifiques - qu'il fallait demander ces nouveaux fondements... aux « progrès des Lumières ». C'était une évidence, pour Condorcet, pour Auguste Comte et tant d'autres : la science chasse et remplace la religion.

La réponse de Proudhon est différente et cette différence oriente toute sa conception de l'éducation.

Il l'avait déjà écrit dans la *Création de l'Ordre* : « Le moindre des métiers, pourvu qu'il y ait en lui spécialité et série, renferme en substance toute la métaphysique », § 437.

Il le redit au début *De la Justice* : « Nous allons même jusqu'à penser que la philosophie peut se trouver toute entière dans cette partie essentielle de l'éducation populaire, le métier », (*De la Justice*, T. 1, pp. 188-189).

Proudhon expose et développe cette thèse dans la 6ème Étude sur le travail et c'est en commençant cet exposé qu'il formule le principe général sur l'origine des catégories de l'entendement : « L'idée, avec ses catégories, naît de l'action, et doit revenir à l'action, à peine de déchéance pour l'agent », (*De la Justice*, T. III, p. 69). Et « par action », il faudra entendre l'action de production, l'action sur la nature et avec la nature. C'est dans l'Acte, dans l'agir que se forment les idées.

Proudhon propose l'exemple du levier :

« de tous les instruments du travail humain, le plus élémentaire, le plus universel » ...) (*Id.*, p. 74), instrument de préhension, de locomotion, d'appui... etc. Instrument par lequel l'homme met en rapport des objets les uns avec les autres, et se met en rapport avec les objets – par lequel aussi il crée des équilibres. Par le levier, l'homme met en rapport, synthétise, et sépare, synthétise et analyse. Et c'est là (et non pas dans le ciel fumeux des idées transcendantes) que se forme et se pratique l'idée scientifique de rapport, et « l'idée d'équilibre », *Id.*

Et il crédite la franc-maçonnerie de cette idée : « *Son Dieu est appelé Architecte* », idée que Proudhon interprète comme anti-théologique.

En d'autres termes encore : « ...l'intelligence humaine fait son début dans la spontanéité de son industrie... », (*Id.* p. 81).

De cette théorie concernant la genèse des principes de l'entendement et qui rappelle le long débat sur l'origine des idées, débat entre le rationalisme et le sensualisme, Proudhon tire aussi des conclusions pédagogiques ; par exemple, s'agissant de l'enseignement des mathématiques, il évoque une pédagogie issue de l'expérience :

« Un professeur de mathématiques de mes amis enseigne la géométrie à ses élèves en commençant par la sphère ; c'est de la considération empirique de la sphère qu'il part pour arriver à la notion abstraite du plan de la ligne et du point... », (*Id.*, p. 80).

IVème Thèse - La Justice

Revenons aux finalités générales de l'éducation : nous les connaissons et Proudhon ne cesse d'y revenir en *De la Justice* : il y a une finalité centrale de l'éducation, et c'est bien de former les citoyens à la Justice.

L'éducation a pour but de former les citoyens à la Justice. Comme l'écrit Proudhon au début *De la Justice* : « Ce que le peuple réclame aujourd'hui c'est une loi positive, fondée en raison et en justice... », (*De la Justice*, T. I, p. 188).

Nous retrouvons là le thème fondamental de *De la Justice*. Toute considération sur l'Éducation nous reconduit nécessairement à cet axe central de la Philosophie – dont Proudhon veut faire l'axe, théorique et pratique de la nouvelle culture et de la société révolutionnée -. L'éducation sera donc et doit être l'école de la Justice.

Soulignons les conditions de possibilité de cette formation à la justice - et ses moyens.

Le but de l'éducation est de rendre tous les citoyens « compétents » en matière de Justice (on pourrait commenter ce thème en utilisant le livre de Luc Boltanski : *L'amour et la Justice comme compétences*). La Justice nouvelle ne doit pas être une loi extérieure à l'homme et imposée comme une loi extérieure et contraignante, elle doit être l'exigence et la compétence de chacun.

Or y-a-t-il lieu d'enseigner la Justice ? Les réponses de Proudhon sont complexes et l'on peut distinguer deux aspects complémentaires :

- Réponse optimiste tout d'abord en ce sens que la justice nouvelle rejoint, dans une large mesure, l'exigence naturelle de l'homme, et, peut-on dire un droit naturel. La position de Proudhon sur ce point est nuancée : il pense à la fois que l'exigence de justice, d'égalité, d'équilibre, a une dimension trans-historique : « La justice, dit-il, est ce qu'il y a de plus primitif dans l'âme humaine », (*De la Justice*, T. I ; p. 227).

Et, en ce sens, l'éducation aura donc à développer une potentialité qui est universelle.

- Il ajoute cependant que le sens de la justice est, - pour des raisons historiques, et encore plus économiques et sociales - plus développé dans le peuple que dans la bourgeoisie.

« Le peuple possède de son fond la Justice ; il l'a mieux conservée que ses maîtres et ses prêtres ; ... le peuple, par son intuition native et son respect du droit, est plus avancé que ses supérieurs ». (*Id.*)

Plus loin encore :

« Le peuple, en ce qui touche la Justice, n'est point, à proprement parler, un disciple, bien moins encore un néophyte. L'idée est en lui : la seule initiation qu'il réclame, comme autrefois la plèbe romaine, est celle des formules. Qu'il ait foi en

lui-même, c'est tout ce que nous lui demandons. Nous sommes les moniteurs du peuple, non ses initiateurs » (*Id.*)

Cependant la pensée de Proudhon n'est pas tout entière dans ces formulations spontanées. En d'autres textes, il apporte des correctifs importants qui ne contredisent pas complètement ces déclarations optimistes mais qui les nuancent.

- Dans les « Nouvelles de la Révolution » ajoutées à la huitième Étude, il distingue par exemple deux tendances dans le peuple : la tendance qu'il appelle « plébéienne » et la tendance que l'on peut qualifier d'authentiquement « ouvrière ». La tendance plébéienne, faite d'accoutumance à la soumission, de confiance dans les pouvoirs forts, de démission traditionnelle, ne revendique pas l'établissement de la justice. Bien entendu, lorsqu'il écrit ces lignes, Proudhon pense que ces tendances à la résignation seront appelées à régesser.

Mais ces nuances montrent bien l'importance d'une éducation à la Justice : cette éducation n'est pas arbitraire, elle prolonge le fait objectif du droit :

- elle n'est donc pas l'imposition d'un dogme arbitraire à des esprits soumis... elle a à révéler aux citoyens ce qui est une dimension fondamentale de leurs expériences et de leurs exigences. Et donc les éducateurs sont plus des moniteurs que des initiateurs, comme il l'écrit ;
- mais il reste que tous les hommes du peuple ne sont pas prêts, au même titre, à comprendre et à défendre la Justice ;
- les exigences de justice sont « en puissance », en « potentialité » plus qu'en actualisation ;
- il reste que les forces de domination, le capital, l'État, les religions, continuent à lutter pour détourner les esprits du sens de la justice ;
- quant aux enfants, Proudhon pense aussi que s'ils ont quelque intuition de la justice, ils sont aussi porteurs de tendances contraires et qu'ils doivent donc être guidés vers la Justice et protégés contre les forces internes (l'égoïsme par exemple) et les forces externes.

Il y a donc bien urgence d'une Éducation à la Justice. Éducation qui va s'adresser à tous et à chacun. Et c'est ici que nous pouvons préciser ces deux dimensions : éducation pour tous et pour chacun, et tout d'abord pour tous.

Vème Thèse : Pour un « Enseignement démocratique »

C'est sans doute là la dimension la plus revendicative, la plus offensive de la Philosophie proudhonnienne de l'Éducation : que l'éducation doit être pour tous, d'une part, et d'autre part, égale pour tous.

- Enseignement pour tous tout d'abord. Cette thèse est à la fois affirmation, vœu, revendication, dénonciation. Ce que dénonce Proudhon c'est l'ignorance, l'absence de formation dont le peuple est victime, et cette division extrême qui fait que le savoir est le privilège d'un petit nombre appelé à occuper les fonctions de domination. La simple formule à cette époque, « Enseignement démocratique » a un double sens : pour l'enseignement pour tous et contre l'enseignement élitiste.

- Enseignement, d'autre part, égal pour tous. Là encore, thèse qui est à la fois affirmation et dénonciation. Il s'agit de dénoncer ce système éducatif qui divise dès leur plus jeune âge les citoyens, qui, séparant les enfants dans des lieux d'enseignement différents avec des programmes différents, renouvelle et prépare la division en classes sociales opposées.

Cette thèse - comme la précédente - reprend évidemment les théories générales de Proudhon et nous rappelle combien ses thèses sur l'Éducation poursuivent les grandes lignes de ses conceptions sociales et y trouvent place.

Mais quelle est, plus particulièrement, l'argumentation de Proudhon pour justifier cette démocratisation de l'enseignement ? Proudhon fait appel à plusieurs arguments et à plusieurs niveaux d'argumentation. On va retrouver nécessairement la question essentielle de l'Égalité.

1ère question préalable : Y-a-t-il une égalité des intelligences ? Est-ce que, pratiquement, les enfants issus du peuple sont capables, au même titre que les enfants des classes bourgeoises d'acquérir les connaissances ? Proudhon ne sépare pas cette question de l'interrogation plus générale concernant le peuple dans son ensemble : est-ce que les membres des milieux populaires peuvent être éduqués comme le sont les jeunes bourgeois ?

Vieille question peut-on dire qui avait surtout été débattue au XVIIIème siècle : les Philosophes matérialistes, comme Helvétius, avaient été les plus vigoureux pour défendre la thèse de l'égalité des intelligences (Cf. *De l'esprit*).

Proudhon met l'accent, dans son préambule à *De la Justice* « Philosophie populaire », sur le fait que les principes fondamentaux de la connaissance, le rapport, les principes logiques qui sont à l'œuvre dans l'exercice de la connaissance sont les mêmes pour tous. Certes, le spécialiste a appris davantage, mais il use des mêmes principes logiques que chacun. Il y a donc, il peut y avoir ce qu'il appelle une « démocratie des intelligences » : « Démocratie des intelligences et démocratie des consciences : tels sont les deux grands principes de la philosophie, les deux articles de foi de la Révolution ».

2ème argumentation, et autre plan de réflexion : l'argument socio-politique.

L'égalité de l'enseignement est une pièce maîtresse de l'égalité socio-politique et l'une de ses conditions nécessaires. Proudhon a distingué trois aliénations : l'aliénation économique assurée par le Capital, l'aliénation politique assurée par l'État, l'aliénation intellectuelle assurée par la Religion. Mais l'ignorance soutient les trois aliénations et y participe. L'ouvrier parcellaire ignore les techniques industrielles et ne peut résister aux décisions patronales, le citoyen est docile aux illusions étatiques et ne peut résister aux dominants, le croyant est docile aux prêtres et ne peut comprendre les conséquences de l'emprise religieuse.

L'enseignement démocratique assurant la démocratie des intelligences est ainsi la condition nécessaire de l'émancipation.

VIème Thèse : L'éducation pour chacun

« ... le but de la philosophie est d'apprendre à l'homme à penser par lui-même »,
(*De la Justice*, T I, p. 206).

La question qui se pose ici se pose à toute philosophie de l'éducation : quel homme veut-on former ? Il s'agit bien de former un autre homme, et les indications de Proudhon sont à ce sujet très nombreuses et diverses puisque l'éducation qui est à redéfinir est une « Éducation intégrale » (dit-il dans *La Capacité* en citant Fourier, p. 345, Riv.) et qu'elle concerne le tout de l'être : les facultés physiques, intellectuelles et morales.

(Il faudrait bien préciser ce point essentiel et peut-être disposer de plus de place que je n'en ai pour aller ici dans le détail de cette image de l'homme que dessine Proudhon. Je soulignerai seulement quelques traits, nous examinerons ensuite s'il y a lieu de compléter cette esquisse).

1 - Former tout d'abord un homme réconcilié avec la nature. Proudhon polémique contre ce divorce imposé à l'homme par toutes les traditions spiritualiste ou rationaliste. C'est un objectif qu'il expose en premier lieu dans son *Étude sur l'éducation* comme on l'a vu : il faut donner à l'enfant non seulement le goût de la nature, mais le sens et le plaisir de la communion avec la nature.

2 - Former des êtres ayant le sens du concret, ayant le sens des réalités, et associant la pensée et les réalités naturelles. C'est l'une des significations du thème de la « Philosophie pratique » : former des êtres qui associent l'intellectualité à leur expérience.

3 - Former des êtres pour qui le travail soit l'activité humaine par excellence et qui y soient donc préparés comme à leur propre activité. Que le travail ne soit plus une contrainte détestable, mais l'activité même de l'homme, celle du « travailleur affranchi ».

4 - Former aussi des hommes capables d'agir par eux-mêmes à travers, éventuellement des difficultés, en d'autres termes former des êtres « de caractère », résistants aux menaces et aux soumissions. Il faut « armer » l'enfant : « ...la vie étant un combat, l'homme un être libre, c'est pour le combat qu'il importe de l'armer, ce qui se fera beaucoup moins par l'esprit que par le caractère. »

5 - Former donc un être capable de juger par soi-même - et non pas par personne ou par doctrine interposée. Être capable de penser en philosophe pratique et en travailleur affranchi... et c'est par ces deux formations intégrées, de philosophe et de travailleur, que peut se faire cette éducation vers la liberté de jugement.

6 - Former les êtres à être particulièrement sensibles à leur propre DIGNITÉ (c'est le thème majeur de la Deuxième Étude « les Personnes ») : préparer donc la personne au sens de sa dignité propre et au sens de la dignité d'autrui.

Proudhon, en effet, ne sépare pas le sens de sa dignité personnelle et celui de la dignité d'autrui :

« Sentir et affirmer la dignité humaine, d'abord dans tout ce qui nous est propre, puis dans la personne du prochain », (*De la Justice*, T. I, p. 414).

7 - Former des êtres à la vie morale, c'est-à-dire à la pratique de la Justice. Il s'agit bien de préparer l'enfant à sa liberté mais non à une liberté sauvage et « illimitée », mais à la vie morale et au respect de la justice.

8 - Terminons en disant que préparer l'homme à cette vie de liberté et de justice, c'est aussi le préparer au bonheur, tel du moins que le conçoit Proudhon : plaisir du travail émancipé, plaisir sensuel du travail, fierté de la dignité, plaisir de la socialité, de l'amitié, de l'amour... bonheur du juste.

Par quels programmes, par quels grands domaines de l'éducation ? J'en distinguerai trois : l'Éducation Philosophique, l'Éducation Politique et l'Éducation Professionnelle.

VIIème Thèse : L'éducation philosophique

Nous connaissons le titre du paragraphe 5 de la Philosophie populaire :

« Que la métaphysique est du ressort de l'instruction primaire » (*De la Justice*, T. I, p. 199).

Par métaphysique, Proudhon entend, dans l'esprit de la philosophie kantienne, l'ensemble des catégories de l'entendement et le problème de leur genèse.

« La formation des catégories ou idées, conçues par l'esprit en dehors de l'expérience mais à l'occasion de l'expérience, leur collection et classement, forment, ce qu'on appelle la métaphysique », (*Id.* T I, p. 203).

Ces catégories sont mises en œuvre dans la vie quotidienne, dans la parole, elles sont les instruments de l'intelligence. Elles sont, en quelque sorte, apprises avec l'apprentissage de la langue. La métaphysique est donc :

« ... tout entière dans la grammaire, et son enseignement appartient au maître d'école », (*Id.*).

Proudhon s'inspire librement de la critique kantienne, en attribuant la formation des idées à l'expérience - à « l'intervention de deux agents, le sujet et l'objet, dans la formation des connaissances » - rejetant à la fois le sensualisme et l'innéisme... et fait de cette métaphysique ainsi conçue un obstacle aux illusions de l'idéalisme et des religions.

De plus, il associe à cette conception métaphysique qui serait transmise par la grammaire et l'expérience l'ensemble des règles logiques que le maître d'école devrait inculquer :

« Vérifiez sans cesse vos observations mettez de l'ordre dans vos idées, soignez vos analyses, vos récapitulations, vos conclusions ; soyez sobres de conjectures et d'hypothèses ; méfiez-vous des probabilités et surtout des autorités ; ne croyez sur parole âme qui vive... », (*Id.*, T. I, p. 204).

La métaphysique n'est donc aucunement un savoir abstrait et inaccessible au peuple, elle est pratiquée dans la connaissance empirique et enseignée à travers l'enseignement réfléchi de la langue.

Et il en est de même de la Philosophie - ce qui implique une redéfinition démocratique de la Philosophie. Proudhon retrouve son même ennemi : l'accaparement érudit, l'accaparement élitiste (ou bourgeois) de la Philosophie qui fait de la philosophie un enseignement rare, que l'on ne pourrait aborder qu'après des années de formation intellectuelle. Tout au contraire, la Philosophie doit être présente à toute l'existence comme l'était la Religion.

Et, à nouveau, la comparaison avec la Religion est utile. Car la Philosophie, au lieu d'être un savoir érudit et ésotérique, doit répondre aux questions que résolvait, à sa manière, la Religion. Proudhon développe surtout ce thème dans les pages sur « La Philosophie populaire », au début de *De la Justice*. Il entend par Philosophie à la fois :

- la morale : une morale personnelle et une morale sociale qui nous dirait les règles d'une vie droite, d'une vie personnelle heureuse - qui nous dirait les règles d'une vie droite envers autrui, les règles de justice.
- la Philosophie comporte toute une « vision du monde ». Elle répond, elle doit répondre à toutes les questions qui sont à la fois pratiques et théoriques : qu'est-ce que la Justice, qu'est-ce que le droit et le devoir ? Qu'est-ce que l'égalité ? le gouvernement, la liberté, le progrès ? Mais aussi qu'est-ce que l'amour et le mariage ?

La nouvelle Philosophie devra répondre à toutes ces questions.

Peut-on l'enseigner et comment ? Y-a-t-il un enseignement de cette Philosophie ? Proudhon fait seulement ici une remarque suggestive : il ne dit pas « enseignement de la Philosophie » (enseignement qui serait distinct et spécialisé) : il parle de « Propagande philosophique » :

« ... Le philosophe qui se voue à l'enseignement des masses, instruit lui-même à fond des théories, doit être avant tout, dans ses conférences avec le peuple, un démonstrateur pratique,

être concret :

Il faut concrétiser, personnaliser et dramatiser... employer l'ithos et le pathos (la colère et la passion) ». (Id.)

Émouvoir aussi :

Pourquoi, d'ailleurs, en enseignant la Justice, nous priverions-nous de ces deux puissants leviers, la passion et les intérêts » (Id.)

Soulever, à l'occasion :

« par la véhémence de vos discours, l'indignation populaire » (Id., T.I, pp. 228-229).

Il dit encore qu'au lieu de développements enchaînés, on peut aussi aller d'un thème à un autre : « *Philosopher à bâtons rompus* », puisque tous les thèmes s'éclairent les uns les autres dans cette unité synthétique de la Philosophie pratique.

Et j'en arrive à la 8ème thèse :

VIIIème Thèse : L'éducation professionnelle, « L'éducation encyclopédique »

C'est, si je ne me trompe, la partie la plus connue des thèses de Proudhon ; celle sur laquelle il est le plus souvent revenu ; celle aussi au sujet de laquelle il a manifesté une extrême continuité de pensée.

Le thème de l'Éducation est assurément un des grands thèmes permanents chez Proudhon, mais il y a, assurément, des accentuations différentes et ces développements sur la Philo-

sophie pratique et son enseignement ne se trouvent sous cette forme que dans *La Justice*. Par contre, ce souci de l'éducation professionnelle ouvrière est un souci essentiel et permanent chez Proudhon et qu'il ne cesse de repenser avec la plus grande précision.

Au lieu donc de commenter ce thème, et pour en souligner la permanence, je me contenterai de relire trois textes tirés des écrits du début, du milieu et de la fin, peut-on dire, dans la chronologie des Œuvres : 1842, *De la création de l'ordre* ; 1851, *De l'Idée Générale de la Révolution* ; 1865, *De la capacité politique des classes ouvrières*.

1- Tout d'abord, 1842, dans *La création de l'ordre dans l'humanité*. Proudhon s'interroge, dans le chapitre IV, §3, sur les principes d'organisation industrielle, sur l'organisation du travail ; il développe alors l'idée de SÉRIE, et va retrouver des thèmes de Fourier. Le travail est organisé, divisé en fonctions assumées par les différents ouvriers dans une action synthétique. Et il aborde alors la question du travail parcellaire et ses deux aspects contradictoires :

- Le travail parcellaire et répétitif est à la fois destructeur des savoir-faire ouvriers - destructeur de la morale personnelle - et inefficace économiquement et socialement :

« Le premier fruit du travail parcellaire est de multiplier les incapacités. Etc. ».
(Riv. 333).

- Et cependant, il est utile dans une entreprise et Proudhon rappelle les pages d'Adam Smith sur la fabrication industrielle.

On voit quelle serait la solution conforme à l'intérêt de l'ouvrier et aussi de la société industrielle (c'est l'idée de polytechnie et de poli-apprentissages) :

« Chaque ouvrier pourrait, devrait même, dans son intérêt personnel et dans celui de la société, passer à des intervalles plus ou moins rapprochés d'une opération à l'autre, et parcourir le cycle entier de la fabrication », (Riv. 336).

Et Proudhon oppose au travailleur parcellaire l'ouvrier formé, « accompli », « l'ouvrier consommé » (p. 337), complet.

« ...par de longues et laborieuses études, par des essais variés, par l'acquisition coûteuse des secrets de métier et des procédés de main-d'œuvre, il a fait non pas un, mais vingt et trente apprentissages différents... ».

Éducation permanente. Et c'est ce qui est conforme à l'intérêt de tous, conforme à une division du travail bien comprise.

2 - On retrouve la même idée dans *l'Idée Générale de la Révolution* (1851). Je ne retiens qu'un passage : dans la 6ème Étude « Organisation des forces économiques », Proudhon pose les principes de ce que devrait être la Grande industrie, la compagnie ouvrière :

Vis-à-vis des personnes. La compagnie a pour règles – pour l'individu employé :

- Que son éducation, son instruction et son apprentissage, doivent en conséquence être dirigés de telle sorte, qu'en lui faisant supporter sa part des corvées répugnantes et pénibles (Proudhon se souvient à nouveau de Fourier), ils lui fassent parcourir une série de travaux et de connaissances, et lui assurent, à l'époque de la maturité ; une aptitude encyclopédique » (Riv. 281-2).

3 - Troisième texte, dans *De la Capacité* (1865) : dans le Chapitre VII « Conditions d'un enseignement démocratique ». Au sujet de l'Éducation professionnelle, Proudhon indique ce qu'elle devrait être :

« Au lieu de se renfermer dans une spécialité étroite, l'éducation professionnelle comprend une série de travaux qui, par leur ensemble, tendent à faire de chaque élève un ouvrier complet ». (*Capa*, Riv. 343).

Continuité donc des thèmes proudhoniens sur ce point :

- nécessité urgente de l'apprentissage et son extension ;
- erreur de séparer l'enseignement littéraire et scientifique de l'apprentissage industriel ;
- nécessité d'un apprentissage pluriel ;
- et, en fait permanent : sorte de formation permanente.

IXème Thèse : L'Éducation politique

Dans la conception élargie de l'Éducation, conception qui est celle où se place Proudhon, l'Éducation politique du citoyen est aussi un aspect essentiel et nous ne pouvons pas la négliger.

Il y a, peut-être, quelques difficultés à la cerner puisque toute l'œuvre de Proudhon vise à éduquer politiquement. On peut le dire particulièrement de lui qui a voulu convaincre, propager ses thèses, être entendu, écrire pour le peuple.

Et si l'on s'interroge sur le contenu de cet enseignement, on devrait répondre en reprenant toute sa pensée politique.

Qu'est-ce donc qui serait important et secondaire, et sur quoi porterait d'abord cet enseignement ?

Nous pouvons, au moins partiellement répondre à cette question, puisque Proudhon a proposé dans *De la Justice*, un « Petit catéchisme politique ».

Titre bien intéressant à la fois parce qu'il reprend le mot de l'éducation religieuse : Catéchisme... Mais aussi parce qu'on avait écrit beaucoup de catéchismes révolutionnaires dans les années 1790-1793 qui cherchaient à formuler les dogmes nouveaux et Proudhon y fait allusion par ce titre.

Dans cette éducation politique de base, qu'est-ce qui importe ? *Le Petit catéchisme politique* conclut la 4ème Étude consacrée à l'État (*De la Justice*, T. I, p. 257), court traité de moins de quarante pages dans l'édition Rivière. Ne soulignons que le mouvement de pensée : le plan.

Ce plan, en cinq chapitres, est d'une remarquable fermeté et exprime parfaitement, je crois, ce qui, pour Proudhon est fondamental, dans une éducation politique. Il propose quatre « instructions » :

1ère question : Qu'est-ce que le pouvoir ? Proudhon évite systématiquement de répondre en termes de pouvoir politique et substitue à la réflexion sur le pouvoir politique, une réflexion sur la « force collective » et sur le « pouvoir social ».

Le pouvoir social qui a pour « réalité » la force collective, antécède, rend possible le pouvoir politique.

Il faut faire comprendre - et c'est l'objet de cette première Instruction - que le véritable pouvoir est le pouvoir social qui peut croître et décroître selon l'organisation ou la désorganisation des rapports et des échanges. Et le premier exemple de cette « puissance sociale » que donne Proudhon est celui de la Monnaie... La Monnaie est une sorte de force motrice qui se situe, non dans le signe, dans le billet ou le métal, mais dans la *réciprocité publique* (page 260).

2ème instruction : « De l'appropriation des forces collectives, et de la corruption du pouvoir social ». Le pouvoir politique résulte d'une appropriation du pouvoir social, ou, en d'autres termes, d'une « aliénation de la force collective ». De plus, le pouvoir politique une fois constitué, il en résulte une intervention des rapports et la force se substitue au droit.

La 3ème instruction : explique l'histoire de cette appropriation du pouvoir social par les divers régimes politiques de la monarchie à la démocratie.

Enfin, la 4ème instruction trace les grandes lignes de la *Constitution du pouvoir social par la Révolution* : équilibre des forces, liberté et justice des échanges, etc.

Nous trouvons là dans ces quatre instructions le condensé catéchistique de ce que devrait être l'éducation politique qui se concentre donc sur l'idée de pouvoir pour l'inverser, du pouvoir approprié par le politique au pouvoir social, ou mieux à la notion de puissance sociale.

Xème Thèse : Les applications ou les conditions de réalisation

Proudhon énonce les principes d'une philosophie pratique, issue de l'action et destinée à l'action... mais d'autre part, il estime que ces principes sont bien socialement réalisables, et il fournit de nombreuses indications sur ces conditions de réalisation. Je retiens trois conditions :

1 - La première est que le système d'enseignement professionnel soit réorganisé et qu'il soit intimement lié aux ateliers, aux grandes entreprises. Les deux réformes sont étroitement liées, faisant en quelque sorte de l'atelier une école :

- que l'élève, comme l'écrit Proudhon puisse « parcourir la série entière des exercices industriels en allant des plus simples au plus difficiles » et ainsi « dégager de ces exercices l'idée qui y est contenue... »,
- et donc aussi que les ateliers, les entreprises, soient réorganisées et permettent à chacun d'échapper au travail parcellaire permanent et de changer de postes de travail (ce qui est réalisé dans l'agriculture, et assez aisément dans les petites industries, mais qu'il faut introduire dans la grande industrie) : « En deux mots, l'apprentissage polytechnique et l'ascension à tous les grades, voilà en quoi consiste l'émancipation du travailleur ».

2 - 2ème problème, celui du coût de l'enseignement. Proudhon estime que le travail des apprentis peut être, très tôt, « utile et productif ». L'enseignement professionnel n'a donc pas à être gratuit. L'élève devient rapidement un producteur. Il paye donc son apprentissage par son travail, mais doit être rapidement rétribué « proportionnellement à la capacité et aux services de chacun », (Cf. *Capacité politique des classes ouvrières*).

Les associations ouvrières auraient à jouer un rôle de contrôle et d'organisation, devenant à la fois *foyers de production et foyers d'enseignement* (*Capa.*, p. 343).

3 - 3ème dimension de ces réalisations. Ainsi conçue, l'éducation du travailleur n'a pas de terme, n'a pas de fin. Il n'y a pas lieu de faire de l'apprentissage une période limitée. Le travailleur continue dans l'âge adulte à changer de postes de travail et donc continue sa formation et Proudhon rappelle ici les thèses de Fourier :

« ...il s'agit de développer, par une éducation intégrale, comme disait Fourrer, le plus grand nombre d'aptitudes et de créer la plus grande capacité possible... » (*Capa.*, p. 345).

Ajoutons que le travail, ainsi préparé et ainsi vécu, peut être une source éminente de plaisir, de satisfaction personnelle, de jouissance.

Enfin, - et je terminerai sur ce point - il resterait à souligner combien les thèses sur l'éducation se coordonnent rigoureusement avec les autres grands thèmes proudhoniens : critique de l'inégalité, de la domination, critique des aliénations... théories de la Justice sociale, de la capacité ouvrière, philosophie du travail, etc. Et c'est bien sûr la source d'une difficulté : la philosophie de l'éducation ne se laisse pas limiter, elle s'articule avec tous les grands thèmes proudhoniens.

J'espère vous avoir convaincu que Proudhon est bien un Philosophe pratique de l'Éducation : il s'inscrit dans la lignée des véritables penseurs de l'Éducation qui en ont proposé une vision d'ensemble, vision à la fois originale et réaliste. Il a démontré qu'un système éducatif est intimement lié à la totalité culturelle, que les finalités et les pratiques éducatives ne sauraient être indépendantes de la culture et qu'elles en sont une dimension essentielle. Il a fortement montré aussi que l'éducation est une dimension constitutive de la vie individuelle et collective et qu'ainsi un projet révolutionnaire doit comporter un projet éducatif cohérent et une critique résolue du système éducatif existant.